

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.188.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Acquisition
de mobiliers - Lot n° 5
"Accessoires" :
avenant n° 1**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Yannick PERONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2015**DELIBERATION
N° 2015.12.188.B**RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - ACQUISITION DE MOBILIERS - LOT N° 5
"ACCESSOIRES" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°139 B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation pour l'acquisition des équipements mobiliers de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 5 mai 2015 a attribué le lot n°5 « assises ou mobilier de récupération » à la société GALERIE MR dont le siège social est 38 rue de Genève – 16000 Angoulême pour un montant de 20 891,73 € HT.

Certains articles n'existant plus chez le fournisseur et suite à des demandes de modification de la part de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de prendre en compte les éléments suivants :

Mobiliers supprimés (n'existe plus ou demande de la maîtrise d'œuvre) :

- B-05-01 - Assises hautes - Sella – Zanotta	472,50 € HT
- B-05-03 - Assises - siège favela - EDRA	2 864,06 € HT
- B-05-04 - Assises - Mezzadro – ZANOTTA	393,30 € HT
- B-05-05 - Assises basses - Rag Chair - DROOG D	2 214,00 € HT
- B-05-06 - Assises basses- Carta - CAPPELLINI (compris les 2 articles)	4 425,12 € HT
- B-05-07 - Assises basses- Mr Bugatti - CAPPELLINI (compris les 5 articles)	4 162,50 € HT
- B-05-09 - Assises Rememberme - CASAMANIA	600,00 € HT
- B-05-10 - Assises - Bucket - POP Corn	142,65 € HT
- B-05-11 - Assises - Banc 03 Kraud	4 000,00 € HT

TOTAL (moins value) : - 19 274,13 €

Mobilier ajouté en remplacement :

- Assises Baril	1 145,00 € HT
- Assises basses - Rag Chair - DROOG D	2 992,00 € HT
- tabouret Corks liège	455,20 € HT
- tabouret bricola venezia	1 130,00 € HT
- Assise basse RU edition	495,00 € HT
- Assise large RU edition	695,00 € HT
- Assises Rememberme - CASAMANIA	1 187,03 € HT
- tabouret gazoline	250,00 € HT
- banc Anc Punto d'Incontro	5 945,00 € HT
- banc moletta - RIVA 1920	4 980,00 € HT

TOTAL (plus value) : + 19.274,13 €

L'avenant n° 1 n'a aucune incidence financière.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n° 5 « assises ou mobilier de récupération » attribué à la société GALERIE MR dont le siège social est 38 rue de Genève – 16000 Angoulême sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2184 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2015